

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 25 mars 2013  
Séance du 14 mars 2013

## 16 Projets d'école - accompagnement à la scolarité - subventions sur projet 2012 /2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Chaque année, des subventions sont accordées, aux écoles afin de financer les actions relatives à leurs projets : Actions Educatives et Culturelles (AEC), classes à Projets Artistiques et Culturels (PAC), Ateliers de Pratiques Artistiques et Culturelles (APAC), sorties, classes de découvertes. Tous ces projets doivent être conformes aux exigences de l'Education Nationale.

La Ville participe à ces actions, cofinancées par d'autres partenaires.

Il vous est proposé d'allouer les subventions aux écoles maternelles et élémentaires selon les tableaux joints à la présente délibération. Le versement de ces montants est, cependant, conditionné par la communication, par chacune des écoles ayant perçu une subvention en 2012, d'un bilan des projets de l'année précédente.

Vous êtes appelés à voter.

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

Mme FÉVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE



# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 14 mars 2013,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 — Pour : 36 — Contre : 0 — Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser le versement des subventions d'un montant total de 17 748 € au bénéfice des coopératives scolaires de chaque établissement scolaire. Le versement de ces montants est, cependant, conditionné par l'envoi, par chacune des écoles, d'un bilan des projets de l'année précédente pour celles ayant perçu une subvention en 2012.

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (compte 6574/213 HA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 MARS 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02 AVR. 2013

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... 21/04/13  
et publication ou notification le... 28/03/13  
CREIL, le... 21/04/13

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

**LE MAIRE**  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

